



Débats du Sénat

2^e SESSION. 40^e LÉGISLATURE.
VOLUME 146. NUMÉRO 82

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le lundi 14 décembre 2009

La protection des animaux et l'écosystème

Adoption de la motion

L'honorable Céline Hervieux-Payette,
conformément à l'avis du 1^{er} décembre 2009,
propose :

Que,

Attendu que le Sénat du Canada reconnaît la nécessité d'appliquer les principes modernes de protection des animaux, de développement durable, de gestion écosystémique et de réglementation préventive et reconnaît l'apport des connaissances traditionnelles des Autochtones en matière d'écologie à cet égard;

Attendu que le Sénat du Canada reconnaît l'obligation morale de traiter toutes les espèces sans cruauté et avec respect;

Attendu que le Sénat du Canada reconnaît la contribution de la diversité écologique et l'importance pour l'humanité d'utiliser rationnellement les ressources naturelles sans porter atteinte aux espèces qui pourraient être perçues comme concurrentes lorsque vient le temps de tirer parti de ces ressources;

Que le Sénat du Canada affirme que l'équilibre de l'écosystème est le fruit d'une interaction constante entre les proies et les prédateurs, à tous les niveaux de la chaîne alimentaire; que l'espèce humaine fait partie intégrante de l'écosystème et qu'en conséquence, sa position en tant que prédateur ne peut être séparée du reste de la nature;

Que le Sénat du Canada affirme que l'être humain peut légitimement élever, prélever et utiliser tout animal qu'il soit sauvage ou d'élevage à des fins personnelles, économiques et scientifiques;

Qu'un message soit envoyé à la Chambre des communes pour lui demander de faire front commun avec le Sénat aux fins de ce qui précède.

Le sénateur Hervieux-Payette :

— Honorables sénateurs, je suis heureuse de réunir tout le monde et d'offrir l'espoir en cadeau à nos concitoyens de la côte Est ou de la côte de l'Atlantique, que ce soit des îles-de-la-Madeleine, de Terre-Neuve ou encore de nos amis du Nunavut et de tous ceux qui procèdent à la chasse au phoque.

J'aimerais également remercier Daniel Shewchuk, ministre de l'Environnement du gouvernement du Nunavut, le ministre Claude Béchard, du Québec, ainsi que M. Tom Henderson, ancien ministre des Pêches de Terre-Neuve-et-Labrador, qui m'ont appuyée dans l'élaboration de cette motion. Une grande famille canadienne s'est réunie autour de cette motion.

Je fais suite également à l'émission de télévision de CBC, qui nous a montré le sort difficile de nos concitoyens, qui ont comme mode de vie la chasse au phoque. Ces derniers sont inquiets, angoissés devant l'avenir qui leur est réservé et, que ce soit les chasseurs eux-mêmes ou ceux qui vivent de l'ensemble des produits du phoque, personne ne devrait se sentir abandonné.

Le but de cette motion, c'est tout simplement de leur dire que nous sommes là et que nous allons continuer la bataille contre des groupes comme PETA, la Humane Society et des acteurs qui n'ont pas travaillé depuis longtemps, comme Brigitte Bardot, Pamela Anderson ou Paul McCartney, qui, sans aucune compétence dans ce secteur, ont prêté leur nom de façon absolument indécente à la cause des végétariens.

Cette motion montrera à tous les groupes à travers le pays que nous sommes engagés envers le bien-être des animaux tout en reconnaissant que les êtres humains sont partie intégrante de l'écosystème. Un écosystème équilibré, comme je l'ai écrit dans la motion, est le résultat d'une interaction constante entre prédateurs et proies tout au long de la chaîne alimentaire, dont les humains font partie intégrante; par conséquent, les prédateurs que sont les humains ne peuvent pas être séparés de la nature.

Je crois qu'aujourd'hui, nous souscrivons aux propos notre collègue, le sénateur Grafstein,

qui encourage l'Europe et le monde occidental à faire des affaires avec le Moyen-Orient et à souscrire à l'action de M. Sarkozy; par contre, nous avons encore du travail à faire auprès de nos collègues du Parlement européen pour leur faire comprendre que nos chasseurs peuvent, légitimement et de manière éthique, élever, prélever et utiliser tout animal, qu'il soit sauvage ou d'élevage, à des fins personnelles, économiques et scientifiques, et que nous continuerons la bataille pour faire lever l'embargo sur les produits du phoque, qui ne peuvent pas être expédiés en Europe.

Je vous demande donc, honorables sénateurs, d'appuyer cette motion.

L'honorable Gerald J. Comeau (leader adjoint du gouvernement) : Honorables sénateurs, j'appuie l'initiative du sénateur Hervieux-Payette ainsi que la teneur à poser de cette motion, mais j'aurais une question de précision à poser.

Madame le sénateur pourrait-elle nous expliquer plus en détail cette portion de la motion : « Attendu que le Sénat du Canada reconnaît la nécessité d'appliquer les principes modernes de protection des animaux [...] »?

Le sénateur Hervieux-Payette : Honorables sénateurs, en fait, cette disposition répond aux standards fixés par la profession, en particulier des vétérinaires, anthropologues et autres spécialistes qui ont travaillé avec moi, me donnant un bon coup de main pour éventuellement faire ratifier par tous les pays la déclaration universelle sur le prélèvement éthique du phoque. Nous avons des professionnels qui établissent de très hauts standards que les provinces s'engagent à respecter. Donc, quand on parle de principes modernes de protection des

animaux, cela veut dire que cette chasse doit se faire de façon éthique et conformément aux recommandations des spécialistes dans ce domaine.

[Traduction]

L'honorable Michael Duffy : Honorables sénateurs, nous savons tous que la chasse au phoque est une activité économique essentielle dans certaines des régions les plus éloignées du pays. Madame le sénateur aurait-elle l'obligeance de nous livrer ses réflexions sur les sommes d'argent que ces organisations opposées à la chasse au phoque réussissent à recueillir auprès de divers groupes qui appuient cette cause bidon partout dans le monde?

Le sénateur Hervieux-Payette : Ils ne m'ont pas envoyé leur état financier vérifié, mais, selon des professeurs qui suivent ce dossier et qui ont publié récemment des rapports là-dessus, on parle d'au moins 2 millions de dollars par année, ce qui exclut les militants qui travaillent bénévolement pour l'avancement de cette cause.

Il s'agit d'une idéologie qui ne concerne pas simplement la nourriture que procure la viande de l'animal ou l'utilisation de la peau ou d'autres produits dérivés. On parle de gens qui s'opposent au fait que des êtres humains puissent utiliser ce que la terre leur procure, ce qui, dans le cas qui nous intéresse, est une activité qui produit des revenus essentiels pour les habitants du Nord du pays et ceux qui résident sur la côte.

Comme on le sait, qu'il s'agisse de la côte atlantique ou des Îles-de-la-Madeleine, la chasse au phoque marque le début de la saison de la pêche. Les revenus tirés de cette chasse permettent à la population de pêcher le homard ou le poisson. S'ils ne disposaient pas de ces revenus au début de l'année, ces gens

ne pourraient pas s'adonner à d'autres activités de subsistance.

Leur revenu est infime. On ne parle pas de milliards de dollars. Les revenus tirés de la chasse au phoque en 2007 se chiffraient à environ 15,4 millions de dollars, mais cet argent est essentiel à la subsistance de ces gens.

Son Honneur le Président : Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter la motion?

(La motion est adoptée.)